

**COMPTE RENDU de SÉANCE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 16 JANVIER 2020**

Le seize janvier deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du neuf janvier deux mil vingt, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

**Neuf conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

**Mesdames** Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine CROTEAU, Pascale CHAUSSON.

**Messieurs** Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Jérôme CHERON, Louis BAUSSAN, Jean-Marie FROGER.

Excusés : Sandrine WEINHARD, Isalyne HERIVEAU et Cyrille PELLETIER (pouvoir à Pascale CHAUSSON).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Louis BAUSSAN est désigné secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire, soumet le compte rendu de la séance du 22 novembre 2019 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité.

**1<sup>er</sup> OBJET : EXECUTION ANTICIPEE DE LA SECTION INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2019 POUR L'EXERCICE 2020**

Conformément à l'article L1612-1 du code de gestion des collectivités territoriales modifié par la Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD), il est demandé aux conseillers l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement alloués sur l'exercice 2019 pour le budget principal 2020 détaillées de la manière suivante : Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 (hors chapitre 16 «Remboursement d'emprunts») = 387 410 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 96 852 €, soit 25% de 387 410 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chapitre 21 Immobilisations corporelles
  - Article 2128 : 86 850 €
  - Article 2135 : 1 000 €
  - Article 21578 : 2 000 €
  - Article 2183 : 3 500 €
  - Article 2188 : 3 500 €
- TOTAL = 96 850 € (inférieur au plafond autorisé de 96 852 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement alloués sur l'exercice 2019 pour le budget principal 2020 détaillées ci-dessus.

**2<sup>ème</sup> OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire demande aux conseillers de proposer des projets d'investissement à envisager en 2020 pour inscription au budget communal :

Route de Thorigné

- Plantation le long de l'allée piétonnière

Rue de la Liberté

- Aménagement de l'entrée de la route de la Borde du Gué

Cantine

- Gouttières
- Accessibilité
- Lave-vaisselle

Ecole

- Portes et fenêtres
- Jeu extérieur pour enfants
- Accessibilité

Mairie

- Matériel employés communaux
- Chaises à la salle du conseil municipal
- Achat terrain M Allais La Borde Chailloux

Après en avoir délibéré, et par un vote public à scrutin ordinaire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette liste de projets pour la préparation du budget 2020.

**3<sup>nd</sup> OBJET : DEMANDE SUBVENTION DETR 2020**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR/DISL) pour l'année 2020, le projet susceptible d'être éligible est la rénovation des huisseries à la salle de motricité de l'école Gustave Billard (remplacement des portes et fenêtres au rez-de-chaussée) dans le but de réduire la consommation d'énergie, celui-ci correspondrait à l'opération 2-Immobilier public 2-2 Ecoles – Travaux de construction, réhabilitation, restructuration et mise aux normes, ou définis par la commission de sécurité compétente ou bureaux de contrôles travaux. S'agissant d'un projet de réhabilitation de bâtiments (y compris rénovation énergétique), Il est indiqué que ces travaux seront subventionnés sous réserve qu'un audit énergétique ait été réalisé sur le bâtiment et que le gain énergétique obtenu atteigne au minimum 20 %, la priorité sera accordée aux opérations privilégiant l'utilisation de matériaux biosourcés. Cette aide pourrait être demandée à hauteur 30 % (voir 50 %). Monsieur le Maire se charge de demander cet audit auprès d'une entreprise spécialisée afin de savoir s'il y a lieu de déposer ou pas une demande d'aide au titre de la DETR/DISL pour l'année 2020 en fonction du résultat (gain énergétique supérieur ou égal à 20 %).

**4<sup>ème</sup> OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire demande aux conseillers de voter les subventions aux associations à bulletin secret : à l'unanimité, le conseil municipal décide de voter à main levée. Monsieur Froger énonce le montant des subventions allouées aux associations en 2019, puis il liste les demandes de subventions 2020 des associations communales reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de voter les subventions suivantes :

	2017	2018	2019	Proposition 2020	Vote	2020
<i>Associations locales</i>						
Comité des fêtes	1350	1350	1350	1350	unanimité	1350
Vélo sport	1400	1400	1400	1400	unanimité	1400
Amicale des sapeurs- pompiers	1050	1050	1050	1050	unanimité	1050
Aînés ruraux	450	450	450	450	unanimité	450
ACPG CATM	300	300	300	300	unanimité	300
Pétanque	530	530	530	530	unanimité	530
Soleil en livres	460	460	460	460	unanimité	460
Asso sur les bancs d'école	250	250	250	250	unanimité	250
Comité Mains d'art	980	1000	1000	1000	unanimité	1000
Coopérative scolaire	900	900	900	900	unanimité	900
Comice cantonal	650		650	650	unanimité	650
<i>Autres associations</i>						
Les Chevaliers de la Longuève	50	50	70	70	unanimité	70
Les restos. du cœur	50	50	50	50	unanimité	50

Sarth 72 (portage repas)	50	50	50	50	unanimité	50
Le secours catholique			50	50	majorité	50

#### **5<sup>ème</sup> OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES EN 2020**

- Comice agricole St-Michel : proposition 5 000 € vote à l'unanimité pour 5 000 €
- Coopérative scolaire : participation de la commune au spectacle de Noël du 7 décembre 2019 soit 350 € vote à l'unanimité pour 350 €

#### **6<sup>ème</sup> OBJET : FUSION DU SAEP DE DOLLON AVEC LE SIAEP DE CONFLANS SUR ANILLE**

Monsieur le Maire donne la parole à M Louis Baussan délégué siégeant au Syndicat d'Adduction en Eau Potable de Dollon, celui-ci énonce aux conseillers municipaux les éléments concernant cette fusion. Conformément aux délibérations respectives de ces deux collectivités en dates du 11 décembre 2019 et du 13 décembre 2019, Monsieur le Préfet de la Sarthe a rédigé un Arrêté le 16 décembre 2019 portant projet de périmètre d'un nouveau Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable. Il convient donc, à chaque commune adhérente à l'un ou l'autre des deux Syndicats, de se prononcer sur ce projet de périmètre du nouveau Syndicat. Cette nouvelle entité porterait le nom de : SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE DOLLON ». Il s'agit donc :

- Conformément à l'article L5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur le projet de périmètre du nouveau Syndicat de communes, ainsi créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- De se prononcer sur le transfert au nouveau Syndicat de communes issu de la fusion de l'ensemble des biens, droits et obligations des établissements publics fusionnés, pour l'exploitation du service d'eau potable de l'ensemble du territoire,
- De se prononcer sur le projet des nouveaux statuts du SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE DOLLON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le projet de fusion de ces deux entités et de formation d'un nouveau Syndicat de Communes appelé : SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE DOLLON à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- PREND ACTE du transfert au nouveau Syndicat de communes issu de la fusion de l'ensemble des biens, droits et obligations des établissements publics fusionnés pour l'exploitation du service d'eau potable de l'ensemble du territoire,
- ACCEPTE le projet des nouveaux statuts du SAEP de DOLLON,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différentes pièces.

#### **7<sup>ème</sup> OBJET : REVISION DU LOYER COMMUNAL**

Il convient de procéder à la révision du loyer et des charges du logement communal de Mme Liberge au 1<sup>er</sup> février 2020. Pour information, l'indice de référence des loyers de l'INSEE paru au JO le 15 janvier 2020 pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 est 130,26 soit une légère hausse de + 0,95 %. Il est rappelé le montant du loyer et des charges ci-dessous :

	2019	Proposition au 1 <sup>er</sup> /02/2020
Mme Liberge		
Loyer	284 €	286,69 €
Charges	134 €	134 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du loyer au 1<sup>er</sup> février 2020 exposée ci-dessus.

#### **8<sup>ème</sup> OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers lors de la séance du 25 janvier 2019, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de confirmer le stage d'intégration dans la fonction publique Mme Becue Maude au poste d'agent d'accueil 12h/hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2020. De ce fait, il convient de créer le poste d'adjoint administratif territorial 12h/hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 et d'annuler le poste d'adjoint administratif territorial 10h/hebdomadaire.

#### **9<sup>ème</sup> OBJET : CONVENTION DE CONTRAT AIDE (CUI) AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le contrat aidé mis en place avec le Conseil départemental de la Sarthe concernant le poste d'agent d'entretien occupé par Mme Cordelet Nadège est arrivé à échéance le 9 janvier 2020. Celui-ci est renouvelable un an à compter du 10 janvier 2020 dans les mêmes conditions que le précédent et financé à hauteur de 60% par le Département.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil départemental de la Sarthe présentée ci-dessus et prend acte de l'aide mensuelle de 60% versée par celui-ci.

## **10<sup>ème</sup> OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

. **Point sur les finances** : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de rembourser le prêt relais de 50 000 € et de débloquer la ligne de trésorerie afin d'en faciliter la gestion des finances publiques.

. **Point travaux** : Aménagement de l'allée piétonne : les agents communaux ont réalisé les gabions, ils seront posés dans les semaines à venir.

. **Plan Local Urbanisme intercommunal** : l'enquête publique est actuellement en cours sur la commune (du 16 décembre 2019 au 24 janvier 2020 17h), le commissaire-enquêteur M Barbet a tenu une permanence à la mairie de St-Michel le samedi 11 janvier 2020. Monsieur le Maire informe les conseillers que les demandes revendiquées par la commune de St-Michel concernant les zones constructibles n'ont pas été retenues par les services de l'Etat. En conséquence, Monsieur le Maire invite vivement les chavaignaises et chavaignais à consulter les cartes d'urbanisme et à faire part de leurs remarques dans le registre prévu à cet effet.

. **Sté Colas** : la société a informé la commune que les travaux de voirie à l'impasse des Fauvettes ont été reportés à la semaine 6 soit le 03 février 2020 (sous réserve de confirmation).

### **. Dates à retenir :**

. Assemblée générale du Comité des fêtes le 17 janvier 2020 à 20h

. Théâtre "Clown thérapie" à la salle polyvalente de l'école le 2 février 2020 à 15h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.